



# RELATIONS DE TRAVAIL SUIVIES

*2 CDD courts sur 3 s'inscrivent  
dans une succession de contrats  
de travail chez le même employeur*

*Juillet 2019*

L'embauche en CDD de moins d'un mois a fortement augmenté depuis les années 2000 (+140 % entre 2000 et 2014). De plus, il apparaît que pour les CDD de moins d'un mois, 84 % des embauches ne constituent pas le premier lien entre un salarié et un employeur (Benghalem, 2016).

Certaines entreprises dans l'urgence de recrutement pour des périodes courtes s'appuient alors le plus souvent sur un vivier « local » de candidats en recrutant régulièrement les mêmes personnes (Unédic, 2018). Dans le prolongement de ces travaux, l'Unédic s'est intéressée à la façon dont ces contrats de courte durée s'inscrivent dans une relation de travail de plus long terme entre un salarié et un employeur.

Cette étude définit et décrit les relations de travail constituées par plusieurs embauches en CDD de courte durée chez le même employeur. Elle examine également ces relations d'emploi au regard de leur poids dans le marché du travail.

## Principaux résultats

- ▶ Par relation de travail suivie, l'Unédic entend une relation entre un salarié et un employeur, composée d'au moins 4 contrats (hors missions d'intérim), qui sont majoritairement de courte durée (moins d'un mois), et qui se succèdent sur au moins 6 mois.
- ▶ En 2013, on dénombre 540 000 relations de travail suivies. Elles englobent à elles seules la moitié des heures de travail réalisées sous CDD de moins d'un mois cette année-là et les deux tiers des contrats de travail de moins d'un mois.
- ▶ Plus de la moitié des relations de travail suivies sont constituées de plus de 10 contrats. Quatre relations de travail suivies sur 10 sont constituées en majorité de CDD de moins d'une semaine.
- ▶ Ce mode de relation de travail se concentre principalement dans certains secteurs d'activité comme l'hébergement-restauration, l'hébergement médico-social et le secteur des autres activités spécialisées scientifiques et techniques qui contient notamment les instituts de sondage.
- ▶ Les salariés concernés par une relation de travail suivie représentent environ 2 % des salariés du privé. Ce sont pour la majorité, des femmes (67 %). Les jeunes sont également surreprésentés (27 % pour les relations de travail suivies contre 18 % pour les autres relations de travail). Pour près de la moitié des salariés concernés, les heures en relation de travail suivie constituent plus des trois quarts de leur activité de l'année.

## SOMMAIRE

Relation suivie : une succession de contrats courts chez un même employeur sur une période de 6 mois au moins	p 3	Plus de la moitié des relations de travail sont constituées de plus de 10 contrats	p 6
Les deux tiers des CDD de moins d'un mois sont réalisés dans le cadre de relations de travail suivies	p 6	Les relations suivies sont majoritairement concentrées dans certains secteurs d'activité	p 7
		Les salariés en relation suivie sont majoritairement des femmes et plus souvent des jeunes	p 8

L'embauche en CDD de moins d'un mois a fortement augmenté depuis les années 2000 (+ 140 % entre 2000 et 2014). Les raisons de cette augmentation sont probablement multiples (tertiarisation de l'économie, progression des CDD d'usage, fiscalité...). La forte progression des CDD dans les embauches s'accompagne d'un raccourcissement de la durée des contrats. Entre 2001 et 2017, la durée moyenne des CDD est divisée par un peu plus de deux, passant de 112 jours en 2001 à 46 jours en 2017 (Milin, 2018).

Il apparaît que pour les CDD de moins d'un mois, 84 % des embauches ne constituent pas le premier lien entre un salarié et un employeur (Benghalem, 2016). Pour trouver des candidats aux postes en CDD très courts, trois quarts des établissements font appel à d'anciens salariés (Rémy, 2019). Certaines études qualitatives, reposant sur des entretiens auprès d'employeurs et de salariés, mettent également en évidence le fait qu'une relation durable entre un employeur et un salarié peut prendre la forme d'une succession de contrats de courte durée (Guégnard et Mériot, 2009).

Ces relations de travail discontinues entre un employeur et un salarié ne sont pas une spécificité française. En France, elles prennent la forme de contrats de courte durée. Dans d'autres pays en Europe, ces relations de travail se développent également sous forme de contrats atypiques tels que le « on call working » (*encadré 1*).

Les motivations à recourir à ce mode de relation de travail dépendent en bonne partie du secteur de l'employeur et des contraintes qui en découlent. Le remplacement d'un salarié absent est le principal motif d'embauche en CDD court pour les employeurs des secteurs de l'activité pour la santé humaine qui inclut notamment l'activité hospitalière, et de l'hébergement médico-social et de l'action sociale sans hébergement qui contient notamment les EHPAD<sup>1</sup>. *A contrario*, les employeurs de l'hébergement-restauration et des arts et spectacle mentionnent plus fréquemment le caractère saisonnier et occasionnel de leur activité (Rémy, 2019). Cette variabilité des motivations à recourir à une relation durable constituée de contrats courts a également été mise en évidence par une enquête qualitative auprès des employeurs menée par le Crédoc pour l'Unédic (Unédic, 2018).

### **Encadré 1 – Les contrats courts en Europe**

Ailleurs en Europe, au cours des 20 dernières années, ont émergé de nouvelles formes de travail parfois qualifiées de « contrats à forme atypique ou très atypique » : contrats « zéro heure », contrats « on-call »... Les études « New Forms of Employment » d'Eurofound (2010, 2015, 2018) examinent les contrats courts qui sont utilisés de façon répétée. Elles montrent que ce type de phénomène n'est pas propre à la France ; d'autres pays connaissent une augmentation des relations suivies (par exemple le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, l'Italie, la Suisse). Les emplois de types « on-call working » ou « travail sur demande » impliquent par exemple une relation d'emploi continue entre un employeur et un salarié, mais l'employeur ne procure pas nécessairement de travail au salarié de façon continue.

L'importance de ces formes d'activité est difficile à évaluer. Selon les études, la part des actifs concernés peut dépasser 2 % de la population active en Autriche, en Tchéquie, en Finlande, au Royaume-Uni. Elle serait également significative aux Pays-Bas, en Suède, en Italie ou en Norvège.

## **Relation suivie : une succession de contrats courts chez un même employeur sur une période de 6 mois au moins**

Pour mieux comprendre le développement des contrats courts, l'Unédic s'est intéressée aux situations où un salarié travaille de façon discontinue pour un même employeur, ce qui l'a amenée à définir le concept de relation de travail suivie. Nous entendons ainsi une relation de travail constituée d'au moins 4 contrats entre un salarié et un employeur hors missions d'interim, constituée majoritairement de contrats de moins d'un mois, et qui s'étend sur une période d'au moins 6 mois (*encadré 2*).

Cette étude s'appuie sur le Fichier National des Allocataires (*encadré 3*). Elle vise à décrire dans un premier temps les CDD courts de moins d'un mois. Ensuite, cette étude décrit les relations de travail suivies (*encadré 2*) et les salariés concernés. Les résultats présentés ici sont le fruit des travaux réalisés en 2016 dans le cadre du diagnostic partagé préalable à la négociation de la convention d'assurance chômage de 2017.

<sup>1</sup> Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

## Encadré 2 – Définition des relations de travail continues, répétées et suivies

Pour qualifier les relations de travail entre un salarié et un employeur, on regarde les différentes périodes d'emploi d'un salarié chez un même employeur.

Lorsque **le salarié connaît une seule période d'emploi avec un employeur A**, on parle de **relation de travail continue**, qu'elle soit composée d'un seul contrat ou de plusieurs contrats consécutifs.

### Exemple de relation de travail continue



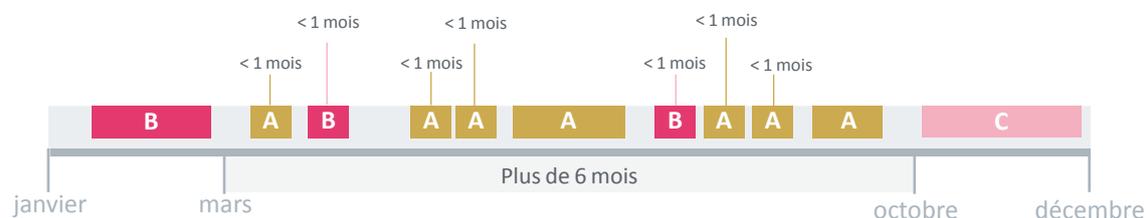
Lorsque **le salarié a eu au moins deux relations continues** avec un même employeur, on parle de **relation de travail répétée**.

### Exemple de relation de travail répétée



Une **relation de travail dite suivie est une relation répétée composée d'au moins 4 périodes de travail** dont les contrats sont majoritairement des contrats courts (31 jours ou moins), sur une période d'au moins 6 mois.

### Exemple de relation de travail suivie



Le salarié ayant suivi ce parcours d'emploi a eu des relations de travail avec 3 employeurs : A, B et C.

Dans cet exemple, la relation avec l'employeur C est continue. La relation avec l'employeur B est répétée. La relation avec l'employeur A est une relation suivie car elle se déroule sur une période de plus de 6 mois, qu'elle est composée de 4 contrats ou plus et que plus de la moitié des contrats avec cette entreprise dure moins d'un mois.

## Encadré 3 – Source et méthode

### Le FNA

Le Fichier national des allocataires (FNA) est une base historique de données commune à l'Unédic et Pôle emploi. Il recense les données d'emploi, de chômage et d'indemnisation de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, depuis une vingtaine d'années. Il est alimenté chaque mois par Pôle emploi.

Le FNA contient notamment des informations concernant :

- ▶ le demandeur d'emploi : sexe, date de naissance ;
- ▶ l'employeur : secteur, raison sociale, taille de l'établissement ;
- ▶ les contrats de travail collectés au moment de l'inscription à Pôle emploi : date de début, date de fin, motif de fin de contrat, nombre d'heures, type de contrat.

Ces trois types d'information nous permettent d'identifier les modalités de relations de travail et de les analyser à la fois en fonction des caractéristiques du salarié et de l'employeur.

### Champ

L'étude porte sur les relations de travail composée uniquement de contrats en CDD ou à durée indéterminée. Sont exclus de l'analyse les contrats d'intermittence et les missions d'intérim.

Les relations de travail considérées ici sont les relations de travail comptant au moins un contrat en 2013 (en totalité ou en partie sur 2013).

### Représentativité du FNA pour les CDD de moins d'un mois

Dans cette étude, on parle de contrats de moins d'un mois pour désigner les CDD de 31 jours ou moins.

Les contrats sont identifiés dans le FNA à l'aide des informations issues des attestations employeurs qui sont fournies soit par le salarié au moment de l'inscription pour ouvrir un droit ou en cours de droit au moment des actualisations mensuelles, soit par l'employeur via la DSN. Nous observons les données avec un recul de trois ans pour permettre une bonne complétude de l'information, car les contrats viennent alimenter le FNA potentiellement jusqu'à 3 ans après leur réalisation. En effet, avec les règles actuelles d'indemnisation, au moment de l'inscription à Pôle emploi les contrats sont recherchés en remontant jusqu'à 28 mois en arrière pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans et sur 36 mois pour les 50 ans et plus). Les analyses présentées ici sont réalisées à partir d'une extraction du FNA à septembre 2016.

On observe ainsi 5,5 millions de CDD de moins d'un mois en 2013. Le FNA n'est toutefois pas une source de données exhaustive sur les contrats courts. Certains contrats de travail n'apparaissent pas dans le FNA, notamment pour les personnes qui n'ouvrent pas de droit avec ces contrats (par exemple des jobs d'été avec insertion professionnelle rapide ou des contrats courts très ponctuels qui ne suffisent pas à ouvrir un droit).

Pour apprécier la représentativité des données du FNA au regard du marché du travail, ces 5,5 millions de CDD observés en 2013 sont comparés aux déclarations préalables à l'embauche (DPAE). Cette déclaration administrative est obligatoire pour les employeurs, à réaliser auprès de l'Urssaf et de la CCMSA au moment d'une première embauche. L'Acoess estime à environ 15,0 millions les DPAE de CDD de moins d'un mois en 2013. Selon l'Acoess et Pôle emploi, 95 % des DPAE se concrétisent par une embauche effective. On estime donc à 14,3 millions environ le nombre de CDD de moins d'un mois conclus en 2013, y compris contrats d'intermittence du spectacle dont le nombre est estimé à 4,2 millions (sources : AEM et Guso, calculs Pôle emploi). Ainsi, il y aurait eu environ 10,1 millions de CDD de moins d'un mois signés en 2013 sur le champ de notre étude. On estime donc que le FNA couvre environ 60 % des embauches effectives en CDD de moins d'un mois. Aussi, bien que le FNA ne couvre pas la totalité des embauches, il permet de donner un ordre de grandeur du phénomène à étudier.

## Les deux tiers des CDD de moins d'un mois sont réalisés dans le cadre de relations de travail suivies

En 2013, on dénombre dans le FNA 5,5 millions de contrats de moins d'un mois, hors contrats d'intermittents du spectacle. Ces contrats représentent environ six CDD courts réalisés en France sur dix (*encadré 3*). Parmi eux, les deux tiers, soit environ 3,5 millions, sont intégrés à des relations de travail suivies. Ils représentent plus de la moitié des heures salariées réalisées dans le cadre de contrats de moins d'un mois (*tableau 1*).

**TABLEAU 1 - Répartition des CDD de moins d'un mois au sein d'une relation de travail entre un employé et un salarié**

Nature de la relation de travail dans laquelle le contrat est inclus	Contrats		Heures salariées en 2013	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Contrat au sein d'une relation de travail continue, ni répétée, ni suivie	797 000	15 %	45 millions	22 %
Contrat au sein d'une relation de travail répétée non suivie	1 145 000	21 %	52 millions	26 %
Contrat au sein d'une relation de travail suivie	3 524 000	64 %	105 millions	52 %
Ensemble des CDD de moins d'un mois	5 465 000	100 %	202 millions	100 %

**Source :** Fichier national des allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>.

**Champ :** ensemble des CDD de 31 jours ou moins en 2013, hors contrats d'intermittents du spectacle, France entière.

**Lecture :** parmi les CDD de moins d'un mois, 797 000 s'inscrivent dans une relation de travail continue, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'autres périodes de travail continues avec cet employeur. Ces contrats représentent 15 % des contrats de moins d'un mois réalisés en 2013. Le volume d'heures associées est de 45 millions représentant 22 % de l'ensemble des heures de travail sur 2013 correspondant aux contrats de moins d'un mois de cette année-là.

## Plus de la moitié des relations de travail suivies sont constituées de plus de 10 contrats

On dénombre 540 000 relations de travail suivies avec au moins une heure en 2013 (*tableau 2*). Environ 200 millions d'heures sont réalisées dans le cadre d'une relation de travail suivie, soit moins de 1 % du total de l'activité salariée<sup>2</sup>.

En moyenne, au cours d'une relation de travail suivie, un salarié réalise 24 contrats avec un même employeur et la moitié des relations sont constituées de plus de dix contrats (53 %). Quatre relations suivies sur dix sont composées en majorité de contrats de moins d'une semaine. Dans près de 85 % des cas, la relation de travail suivie s'étend sur plus d'une année, 60 % sur plus de deux ans<sup>3</sup>.

**TABLEAU 2 - Répartition des relations de travail suivies selon le nombre et la durée des contrats de travail qui les composent**

		Contrats		Heures salariées en 2013	
		Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Nombre de contrats dans la relation de travail suivie	4 ou 5 contrats	99 000	18 %	23 millions	12 %
	De 6 à 10 contrats	156 000	29 %	49 millions	24 %
	Plus de 10 contrats	283 000	53 %	127 millions	64 %
Durée médiane des contrats de la relation de travail suivie	1 jour	77 000	14 %	16 millions	8 %
	2 jours à une semaine	140 000	26 %	50 millions	25 %
	Plus d'une semaine à moins de 3 semaines	186 000	35 %	68 millions	34 %
	Entre 3 semaines et un mois	137 000	25 %	64 millions	32 %
<b>TOTAL</b>		<b>540 000</b>	<b>100 %</b>	<b>199 millions</b>	<b>100 %</b>

**Source :** Fichier national des allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>.

**Champ :** relations de travail suivies avec au moins un contrat en 2013 hors contrats d'intermittence, France entière.

**Lecture :** 18 % des relations de travail suivies (soit 99 000) sont constituées de 4 ou 5 contrats ; 23 millions d'heures sont effectuées en 2013 dans le cadre de ces relations de travail, représentant 12 % des 199 millions d'heures en relation de travail suivie. 14 % des relations de travail suivies (soit 77 000) sont constituées majoritairement de contrats d'un jour ; 16 millions d'heures sont effectuées en 2013 dans le cadre de ces relations de travail, représentant 8 % des 199 millions d'heures en relation de travail suivie.

<sup>2</sup> En 2013, 34 milliards d'heures ont été effectuées en France par les salariés, dont 24 milliards dans le secteur marchand non agricole (Source : Insee, Comptes Nationaux, base 2010).

<sup>3</sup> L'étendue de la relation de travail suivie se calcule par différence entre le premier jour du premier contrat et le dernier jour du dernier contrat.

## Les relations suivies sont majoritairement concentrées dans certains secteurs d'activité

Pour seulement trois secteurs de la NACE<sup>4</sup> 38, le poids des relations suivies est supérieur ou égal à 2 % de l'activité totale du secteur. Ce sont l'hébergement-restauration (2,1 %), les autres activités spécialisées scientifiques et techniques<sup>5</sup> (2,0 %) et l'hébergement médico-social (2,0 %) (tableau 3). Ce dernier secteur représente à lui seul un quart des heures réalisées dans le cadre d'une relation de travail suivie (52 millions d'heures en 2013).

On dispose de peu d'informations sur les métiers exercés par les salariés en relations de travail suivies. Cependant, on observe que les métiers les plus fréquemment recherchés sont les métiers de nettoyage des locaux (6 %), du personnel polyvalent des services hospitaliers (4 %) et des ventes en habillement et accessoires (4 %). Ces métiers suggèrent que les relations de travail suivies pourraient concerner plutôt des postes peu qualifiés. Cependant, une étude plus approfondie des niveaux de qualification au sein des relations de travail suivies pourra faire l'objet d'une prochaine étude.

**TABLEAU 3 - Poids des relations de travail suivies dans les secteurs d'activité (NACE 38)**

Secteur d'activité (NACE 38)	Part des heures en relation de travail suivies sur les heures totale du secteur d'activité*
Hébergement et restauration (IZ)	2,1 %
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	2,0 %
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC)	2,0 %
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	1,4 %
Activités de services administratifs et de soutien (NZ)**	1,3 %
Edition, audiovisuel et diffusion (JA)	1,2 %
Arts, spectacles et activités récréatives (RZ)	0,8 %
Activités pour la santé humaine (QA)	0,8 %
Autres activités de services (SZ)	0,6 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	0,6 %
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)	0,4 %
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EZ)	0,3 %
Administration publique (OZ)	0,3 %
Transports et entreposage (HZ)	0,3 %
Activités immobilières (LZ)	0,2 %
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	0,2 %
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB)	0,2 %
Enseignement (PZ)	0,1 %
Industrie chimique (CE)	0,1 %
Travail du bois, industries du papier et imprimerie (CC)	0,1 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	0,1 %
Fabrication d'équipements électriques (CJ)	0,1 %
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements (CM)	0,1 %
Autres secteurs	<0,1 %
<b>Ensemble (hors intérim)</b>	<b>0,6 %</b>

\* Les heures rémunérées sont estimées à partir de l'indicateur du VHT (dit volume horaire de travail) de l'Insee.

\*\* Ont été préalablement exclues de l'activité du secteur NZ (activités de service administratifs et de soutien) les heures estimées en intérim, soit environ 892 millions d'heures.

Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup> ; Insee, comptes nationaux, calculs Unédic ; Unédic ; Acoiss.

Champ : relations de travail suivies avec au moins un contrat en 2013 hors contrats d'intermittence, à l'exclusion des relations avec des ETT, France entière.

Lecture : en 2013 ; dans le secteur de l'hébergement restauration, les heures effectuées dans le cadre des relations de travail suivies représentent 2,1 % du total des heures du secteur.

<sup>4</sup> Nomenclature des activités économiques dans la communauté européenne (NACE).

<sup>5</sup> Ce secteur est hétérogène mais il contient notamment les activités d'enquête et sondage.

## Les salariés en relation suivie sont majoritairement des femmes et plus souvent des jeunes

Environ 400 000 salariés ont travaillé en 2013 en relation suivie. Ils représentent environ 2 % des salariés du secteur privé<sup>6</sup>. La grande majorité (88 %) n'a eu qu'une seule relation de travail suivie avec des heures rémunérées en 2013. Pour 46 % d'entre eux, leur relation de travail suivie constitue plus des trois quarts de leur activité salariée en 2013. En effet, le salarié peut avoir conjointement une ou plusieurs activités avec un autre mode de relation contractuelle<sup>7</sup>.

En 2013, les deux tiers des personnes ayant eu une relation de travail suivie sont des femmes. Ce sont aussi plus fréquemment des salariés de moins de 25 ans : 27 % contre 18 % pour les autres relations de travail. Cependant, les allocataires seniors de plus de 50 ans peuvent également avoir une relation de travail suivie, ils représentent 16 % du total des salariés avec une relation de travail suivie (tableau 4). Les allocataires avec une relation de travail suivie sont un peu moins fréquemment diplômés de l'enseignement supérieur (21 % pour les relations de travail suivies contre 25 % pour les autres relations).

**TABLEAU 4 - Caractéristiques sociodémographiques des salariés concernés par les relations de travail suivies**

		Salariés en relation de travail suivie	Salariés avec une autre relation de travail
Sexe	Homme	33 %	51 %
	Femme	67 %	49 %
Âge	Moins de 25 ans	27 %	18 %
	De 25 à 34 ans	29 %	31 %
	De 35 à 49 ans	28 %	32 %
	50 ans ou plus	16 %	20 %
Niveau de diplôme	Primaire	6 %	6 %
	Collège/lycée	24 %	23 %
	CAP/BEP	23 %	24 %
	BAC	26 %	21 %
	BAC + 2	9 %	10 %
	BAC + 3/4	7 %	7 %
	BAC + 5 et plus	5 %	8 %
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* L'âge correspond à l'âge au 31 décembre 2014

Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>.

Champ : salarié avec une relation de travail suivie avec au moins un contrat en 2013, France entière.

Lecture : 67 % des salariés avec une relation de travail suivie dans la période d'observation sont des femmes contre 49 % pour les autres relations de travail. 27 % ont moins de 25 ans contre 18 % des salariés n'ayant pas eu de relations de travail suivies.

Florence JOURNEAU

<sup>6</sup> Il s'agit plus précisément du champ des salariés affiliés à l'Assurance chômage qui regroupe le secteur privé et le secteur public affilié.

<sup>7</sup> Ne sont pas prises en compte dans l'analyse d'éventuelles activités non salariées qui ne sont pas identifiables.

## Références

- Barlet M., Minni C., « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », Dares analyses, N°56, juillet 2014
- Benghalem H., « La majorité des embauches en contrats courts se font chez un ancien employeur », Eclairages, Unédic, janvier 2016
- Berche K., Hagneré C., Vong M., « Les déclarations d'embauche entre 2000 et 2010 : une évolution marquée par la progression des CDD de moins d'un mois », AcoStat, n°143, décembre 2011
- Bourieau P., Paraire X., Sanzeri O., « Les mouvements de main-d'œuvre en 2013 : forte augmentation des entrées en CDD dans le tertiaire », Dares analyses, N°94, décembre 2014
- Di Paola V., Kornig C., Moullet S., Recotillet I., « Employeurs et demandeurs d'emploi en activité : Quelles relations, quels besoins et quelles pratiques », LEST, 2016
- Eurofound, « New forms of employment », Publications Office of the European Union, Luxembourg ; 2010
- Eurofound, « New forms of employment », Publications Office of the European Union, Luxembourg ; 2015
- Eurofound, « Working conditions, overview of new forms of unemployment – 2018 update » ; juillet 2018
- Guégnard C., Mériot S.A., « Alice au pays des hôtels : de l'autre côté du miroir », Cepremap, 2009
- Milin K., « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », Dares analyses, juin 2018, N°026
- Rémy V., « Comment les employeurs mobilisent-ils les contrats très courts ? », Dares analyses, N°019, avril 2019
- Unédic, « Le recours aux contrats courts, enquête qualitative auprès des employeurs menée en 2017-2018 – une enquête réalisée par le Crédoc », Eclairages, octobre 2018



**LES RELATIONS DE TRAVAIL  
SUIVIES ENTRE SALARIÉ  
ET EMPLOYEUR**

Juillet 2019

Directeur de publication : Pierre CAVARD

**Unédic**

4, rue Traversière – 75012 Paris

Tél. : 01 44 87 64 00

[www.unedic.fr](http://www.unedic.fr) –  @unedic – LinkedIn 